

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20250114_P_009
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture-Patrimoine

Objet : Signature d'une convention avec L'Association ARCHILUDE pour l'organisation d'un atelier de création architecturale collectif au sein de la médiathèque « La Mandragotte » de Saint-Didier-en-Velay

Le Président,

N° 20250114_P_009

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Association ARCHILUDE
2 allée Marcel Gonin
42000 SAINT ETIENNE**

N° de SIRET : 887 636 835 00027

Pour l'organisation d'un atelier de création architecturale collectif afin de créer un espace de lecture BD, mangas... en carton au sein de la médiathèque de Saint-Didier-en-Velay.

Date : Jeudi 6 Mars 2025 à 14h30

Durée : 3 heures

Lieu : Médiathèque « La Mandragotte » Saint-Didier-en-Velay

Jauge : 25 personnes

Montant : 505€ TTC frais de déplacement inclus

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVESUR SEMENE, Le 14 janvier 2025,

AR Prefecture

043-244301131-20250114-20250114_P_009-AU
Reçu le 27/01/2025

Le Président

Frédéric GIRODET

